Directives anticipées - PP8

1 jour

Présentiel

Public concerné

Tout public.
(Groupe de 12 personnes maximum)

Pré-requis

Aucuns

Objectifs

› Connaître la loi et son esprit
› Favoriser la réflexion éthique
› Communiquer autour des directives anticipées
› Aider à la rédaction de directives anticipées appropriées

Contenu

› Aspects juridiques :
– Le cadre juridique général : un outil de protection de la volonté de la personne
– Définition des directives anticipées et cadre d'intervention
– Formalisation : auteur de l'acte, acte manuscrit
– Conservation des directives anticipées, application dans le temps
› Approche pluridisciplinaire contextualisée :
– La notion d'éthique dans le soin
– Réflexion et rédaction de directives anticipées « appropriées »
– La communication autour des directives anticipées :
• Rôle des équipes pluridisciplinaires
• Les proches
• La personne de confiance

Méthodes pédagogiques

› Apports théoriques
› Échanges
› Cas concrets
› Jeux de rôle
› Analyse de pratiques

Intervenants

› Avocat, intervenant en droit de la santé
› Médecin chef du centre de Soins Palliatifs, CHU Clermont-Ferrand
ou
› Médecin, directeur adjoint de l'Espace Réflexion Éthique AURA, CHU de Cler- mont-Ferrand
› Cadre de santé, CHU Clermont-Ferrand

Évaluation des acquis

autoévaluation, tour de table

Tarif Inter 240€ / pers.

Tarif Intra 1350€ j. / gr.

Prochaines sessions

> 4 décembre 2026

> 3 décembre 2027

99%

Taux de satisfaction *

100%

Taux de recommandation *

CLERMONT-FERRAND
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

CFPS
CENTRE DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

04 73 75 40 30

cfps@chu-clermontferrand.fr

© CFPS CHU Clermont-Ferrand